

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 2 juillet deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

26 juin 2025

Date de publication

sur le site internet de la
ville,

9 juillet 2025

Date de signature,

9 juillet 2025

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 28

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Christian CAPRON à M. Didier BOQUET, Mme Céline CIVES à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER à M. Bastien CORITON, Mme Steffie HAMEL à M. André RIC, Mme Brigitte MALOT à M. Eric BLONDEL.

Excusé :

M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-049

Convention de partenariat avec HORIZON FM

Monsieur le Maire expose :

La commune de Rives-en-Seine propose tout au long de l'année une offre d'animations diversifiée. Pour développer les publics afin que ces événements profitent au plus grand nombre, dans un objectif d'intérêt général, il est opportun de mettre en place de nouveaux outils de communication dynamiques en direction de ces publics.

L'association HORIZON, radio locale associative émettant sur le 100.9 FM, compte 90 000 auditeurs au global (chiffres Médiamétrie 2025), avec une large audience en Seine-Maritime. Elle est appréciée particulièrement par les tranches 35/49 ans et 50 ans et plus, pour sa programmation variée intergénérationnelle.

L'association HORIZON propose à la commune de Rives-en-Seine d'établir un partenariat pour promouvoir l'offre culturelle locale à travers ses supports (radio, réseaux sociaux, application). En contrepartie, la municipalité assurera une présence visuelle de l'association.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de signature. Elle peut être dénoncée avant la date butoir par courrier recommandé avec un préavis de trois mois.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la proposition de l'association HORIZON,

Considérant la nécessité de promouvoir l'offre culturelle de la Commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le partenariat de la commune de Rives-en-Seine avec l'association HORIZON.
- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe.
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à la signer ainsi que tout acte afférent.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

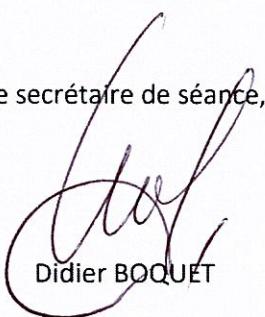
Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET